



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Communiqué de presse du 11 avril 2008

Vaccination contre le cancer du col de l'utérus – CDS approuve réglementation tarifaire

Le Comité directeur de la Conférence des directeurs sanitaires a approuvé la convention tarifaire pour le remboursement des vaccinations contre le cancer du col de l'utérus. Le Conseil d'administration de SantéSuisse a donné son approbation antérieurement. Les cantons ouvrent ainsi la voie à une mise en œuvre rapide et économique du programme de vaccination prévu. Le Comité directeur souligne que la CDS a prêté la main dans un cas exceptionnel à une réglementation exceptionnelle et que celle-ci ne doit pas constituer, après son exécution, un précédent pour d'autres programmes de vaccination. Dans le cas des programmes de vaccination HPV, il était indiqué d'agir vite. Les cantons conservent une marge de manœuvre dans l'application. L'approbation supplémentaire du Conseil fédéral est nécessaire, car il s'agit d'un contrat national. Les assureurs-maladie et les cantons peuvent ensuite y adhérer. Les programmes de vaccination, tels qu'ils sont réglés depuis le 1^{er} janvier 2008 par l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, puissent ainsi débiter dans les cantons en août 2008, au début de l'année scolaire. Le cancer du col de l'utérus est provoqué par le papillomavirus humain (HPV). Une vaccination générale des filles de 11 à 14 ans est prévue de même que, dans la phase d'introduction, une vaccination des jeunes femmes de 15 à 19 ans.

Renseignements:

Dr Markus Dürri, Président du gouvernement lucernois, membre du Comité directeur de la CDS (041 228 60 81)

Michael Jordi, secrétaire central suppléant de la CDS (031 356 20 20 ou 079 702 20 90)